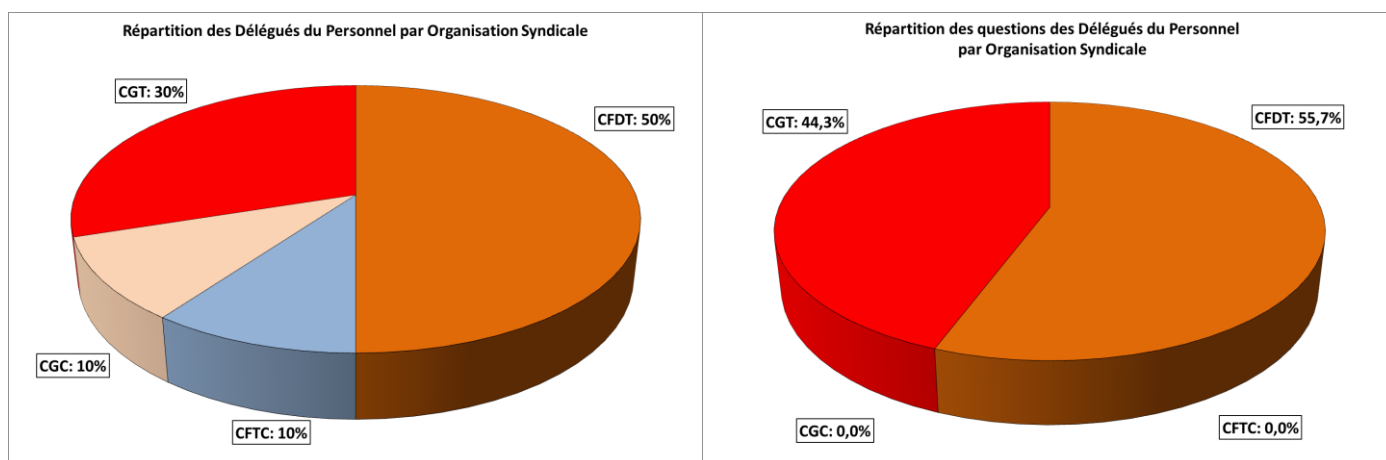


Une action quantifiable :

Vos délégués du personnel CGT ont été présents et actifs durant ces deux dernières années de mandat sur le site de Cholet. Ils ont été à votre écoute, afin de remonter auprès de la direction vos problèmes et vos revendications, que ce soit en matière de conditions de travail (en lien avec le CHSCT), de défense de vos réclamations individuelles ou collectives, ou d'application de vos droits et acquis sociaux.

Ce travail au quotidien peut se mesurer dans un premier temps par l'activité de vos élus lors des réunions avec la direction. En effet l'instance des Délégués du Personnel fonctionne essentiellement par un mécanisme de questions/réponses de vos représentants envers la direction.



Ainsi, lors des 21 réunions de délégués du personnel qui ont eu lieu depuis les dernières élections de 2011, 377 questions ont été posées par tous les élus, dont 210 par les élus CFDT et 167 par les élus CGT. **Ainsi, la CGT, qui représente 30% des délégués du personnel a posé 44,3% des questions de cette instance.** Vous pouvez vérifier que l'engagement de vos représentants CGT est bien réel, et pas seulement un affichage de façade.

Un bilan qualitatif :

L'action de vos délégués du personnel CGT, au cours de ces deux dernières années, ne peut se résumer et se limiter au nombre de problématiques soulevées. Le bilan du dernier mandat doit aussi être qualitatif, autour de 3 axes principaux. De nombreux exemples peuvent venir illustrer l'activité de la CGT au sein de cette instance :

- **L'amélioration de vos conditions de travail, en lien avec le CHSCT :**
 - Régulièrement vos élus CGT ont demandé des points sur les différents travaux effectués sur le site, notamment en production pour les problèmes d'étuves, de hottes aspirantes ou de température, dans la zone Flexnet pour des soucis d'encombrement et de température, un peu partout concernant les fuites au niveau des toits des bâtiments, etc.
 - Les problématiques de charge de travail sont aussi remontées, en vue de trouver des solutions réellement efficaces pour tous, notamment par le suivi mensuel des dépassements d'horaires, non pas en vue de culpabiliser certains salariés mais bien de mettre en évidence les problèmes d'organisation du travail.
 - Vos représentants CGT ont aussi régulièrement interpellé la direction concernant la nécessité d'embaucher certaines catégories de salariés, comme par exemple des monteurs/câbleurs ou des techniciens, dont le manque se fait ressentir à la fois sur les charges et la qualité de travail des salariés présents mais aussi sur les affaires.

- **La défense de vos réclamations individuelles ou collectives :**

- Tout au long de ce mandat vos élus CGT ont œuvrés pour le maintien des primes existantes, et surtout leurs applications réelles et honnêtes. Cela nécessiterait une remise à plat de la définition de ces primes, redéfinition demandée par la CGT. Vos délégués ont aussi été à l'initiative, au vu des contraintes fortes et des risques liés à la fabrication, d'une prime de 40€/jour pour les salariés travaillant sur le produit « Luminophore ».
- Plusieurs situations particulières, dans différents services, ont été remontées notamment lors d'affaires tendues, de « crash programmes » qui ont tendances à devenir malheureusement la norme, comme notamment sur les affaires Théorem, Chaos, Flexnet, au service comptabilité...et qui engendrent du stress dans certaines équipes. Vos élus CGT se sont toujours efforcés de mettre en évidence les problèmes, là encore, d'organisation de travail que vous rencontrez tous au quotidien.
- Vos délégués du personnel ont toujours répondu présent pour accompagner et défendre les salariés de manière individuelle, que ce soit à l'issu des entretiens (EAA/EDP) ou concernant leur évolution de carrières et de salaire suite aux NOE (Ex NAO).

- **L'application de vos droits et acquis sociaux :**

- A de nombreuses reprises vos élus CGT ont réclamé le respect des accords signés par Thales et notamment l'accord européen TALK concernant les EAA et EDP. Ainsi dernièrement ils ont réclamé la mise en place, comme stipulé dans cet accord, de réunions d'équipes ayant pour but l'évaluation collective sur l'organisation du travail et des objectifs. On peut aussi citer par exemple les accords Séniors TCS puis Contrat de Génération au niveau Groupe sur les aspects de compensation de la pénibilité, ou encore l'accord Anticipation notamment sur le volet concernant les apprentis et contrat de professionnalisation. Tous ces accords TCS ou Groupe ont d'ailleurs été signés par la CGT.
- Un autre sujet sur lequel vos élus ont agi concerne le respect de la Convention de Déplacement, applicable à tous les salariés de TCS. ils se sont attachés à ce que toutes les heures effectuées dans le cadre des missions soient payées (heure de transport, heures supplémentaires, repos compensateur...), mais aussi à ce que toutes les primes (primes Shelter, primes d'environnement, ou majoration suivant le pays) soient appliquées. Nous avons aussi à de nombreuses reprises alerté sur les problématiques liées aux notes de frais (refus d'avance, délais de remboursement...)
- Vos représentants du personnel ont aussi œuvré pour que la prime différentielle d'équipe de 12,75% soit aussi appliquée pour les ingénieurs et cadres au forfait jour, y compris les prestataires, s'ils sont contraints de travailler en heure d'équipe 2x8.
- Vos délégués du personnel ont agi pour le respect des engagements pris par la direction en matière de rémunération. Cela passe notamment par le bilan de la politique salariale, que ce soit en termes d'augmentation moyenne par catégorie, y compris pour les intérimaires, ou de respect réel de certaines clauses décidées par la direction. Ainsi par exemple vos élus agissent pour que la direction applique le plancher à 2200€ sur le 13ème mois, y compris aux salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Ce bilan non exhaustif, de l'action de vos Délégués du Personnel CGT, vous permet de vous faire votre propre opinion sur le travail obstiné de vos élus et militants au cours de ces deux années de mandat. Ainsi en votant pour la CGT aux élections professionnelles du 5 décembre, vous le ferez en toute connaissance de cause.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom : Service :

Contactez directement un de vos élus CGT ou par email : cgt-thales-cholet@laposte.net

Syndicat CGT Thales Cholet

Site internet CGT TCS : <http://tcs.cgtthales.fr>

Syndicat CGT groupe Thales : www.cgtthales.fr

Site internet sur les dispositions sociales Thales : www.thadis.com